BB

2018/222

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL D'OLWISHEIM
Ayant eu lieu le lundi 17 septembre 2018 à 20 heures 30
Salle de réunion du Conseil Municipal

Date de la convocation : 11 septembre 2018

Ouverture de la séance : à 20 h 30 par le Maire Alain RHEIN

Membres en exercice : 15
Pierre ALEXANDRE, Martine GITZ, Sylvie GOETZ SPECHT, Frédérique GRANDJEAN, Patrick GRETZER, Muriel HUBER, Laurent HUSSER, Caroline LITT, Jean-Michel MATTERN, Jean-Claude MICHEL, Alain RHEIN, Hubert SCHNELLER, Bertrand SITTER, Pierre VOGT, Jacques WAHL.

Présents : 12
Martine GITZ, Sylvie GOETZ SPECHT, Frédérique GRANDJEAN, Laurent HUSSER, Caroline LITT, Jean-Michel MATTERN, Jean-Claude MICHEL, Alain RHEIN, Hubert SCHNELLER, Bertrand SITTER, Pierre VOGT, Jacques WAHL.

Absent, excusé : 1
Monsieur Pierre ALEXANDRE a donné procuration à Monsieur Jacques WAHL

Absents : 2
Monsieur Patrick GRETZER
Madame Muriel HUBER

Nombre de votants : 13 dont 1 procuration

Monsieur le Maire propose de rajouter un point à l'ordre du jour et de modifier l'ordre de présentation des points suivants.
Point 8 : Restructuration en mairie du bâtiment de l'ancienne mairie-école avec création d'une petite salle polyvalente : Étude géotechnique

ORDRE DU JOUR :

- 1. Désignation du (de la) secrétaire de séance
- 2. Procès-verbal de la séance du mercredi 18 juillet 2018
- 3. Retrait de la délibération du 9 juillet 2018 : Point 5 : Fixation du tarif horaire d'intervention par la commune pour des travaux incombant aux riverains
- 4. Cession de terrain par Monsieur Yves TRAON et Madame Sylvie ACKER épouse TRAON

- 5. Avenants à la convention de mise à disposition de la salle de classe à Madame Hanna KISTLER
- 6. Busage du Muehlbach
- 7. Vigifoncier : Convention avec la SAFER Grand Est
- 8. Restructuration en mairie du bâtiment de l'ancienne mairie-école avec création d'une petite salle polyvalente : Étude géotechnique
- 9. Attribution des couvertines :Tirage au sort
- 10. Divers

❖ 1. DÉSIGNATION DU (DE LA) SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur Jacques WAHL est nommé secrétaire de séance.

❖ 2. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU MERCREDI 18 JUILLET 2018

Le procès-verbal de la séance du mercredi 18 juillet 2018 est adopté par :

POUR : 12 dont 1 procuration
Pierre ALEXANDRE, Martine GITZ, Sylvie GOETZ SPECHT, Laurent HUSSER, Caroline LITT, Jean-Michel MATTERN, Jean-Claude MICHEL, Alain RHEIN, Hubert SCHNELLER, Bertrand SITTER, Pierre VOGT, Jacques WAHL.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1
Frédérique GRANDJEAN

❖ 3. RETRAIT DE LA DÉLIBÉRATION DU 9 JUILLET 2018 : POINT 5 : FIXATION DU TARIF HORAIRE D'INTERVENTION PAR LA COMMUNE POUR DES TRAVAUX INCOMBANT AUX RIVERAINS

Le 23 août 2018, suite au contrôle de légalité, Madame la Sous-Préfète de la Sous-Préfecture de Haguenau-Wissembourg nous a avisé que la délibération prise le 9 juillet 2018 n'est pas conforme à la législation en vigueur.

Motif :
Absence d'informations sur le mode d'application du tarif adopté, de son adéquation avec le prix du marché et de mention sur la TVA appliquée.

Il est proposé le délibéré suivant :

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **Procède** au retrait de la délibération du 9 juillet 2018 : Point 5 : Fixation du tarif horaire d'intervention par la commune pour des travaux incombant aux riverains.

POUR : 13 dont 1 procuration
Pierre ALEXANDRE, Martine GITZ, Sylvie GOETZ SPECHT, Frédérique GRANDJEAN, Laurent HUSSER, Caroline LITT, Jean-Michel MATTERN, Jean-Claude MICHEL, Alain RHEIN, Hubert SCHNELLER, Bertrand SITTER, Pierre VOGT, Jacques WAHL.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

❖ 4. CESSION DE TERRAIN PAR MONSIEUR YVES TRAON ET MADAME SYLVIE ACKER ÉPOUSE TRAON

La commune souhaite acquérir la parcelle comportant le terrain de football et dont elle est actuellement locataire.

Cette parcelle, d'une contenance de 41 ares et 5 centiares est cadastrée section 17, numéro (2)/8. La numérotation est provisoire, le procès-verbal d'arpentage étant en cours d'enregistrement aux services du cadastre.

Cette parcelle est aujourd'hui la propriété de Monsieur Yves TRAON et de Madame Sylvie ACKER épouse TRAON domiciliés 2 impasse des Mottais 44600 SAINT-NAZAIRE.

Suite aux contacts pris avec Monsieur Yves TRAON et Madame Sylvie ACKER épouse TRAON, la SAFER Grand Est a recueilli une promesse de vente signée par eux le 16 juillet 2018. Cette promesse de vente a été acceptée le 3 septembre 2018 par la commune représentée par son Maire en exercice, Monsieur Alain RHEIN.

Le prix de vente de la parcelle précitée est fixé à 6 568,00 € (six mille cinq cent soixante huit euros).

La SAFER Grand Est a informé la commune le 3 septembre 2018 de ce qu'elle renonce à exercer son droit de préemption pour cette vente.

Les frais engagés par la SAFER pour mener à bien la négociation et recueillir l'accord de la commune sur la promesse de vente s'élèvent à 525,44 € H.T. soit 630,53 € T.T.C. selon la facture N°2018 7026 du 11 septembre 2018.

Il est proposé le délibéré suivant :

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **Prend acte** de la renonciation par la SAFER Grand Est à exercer son droit de préemption pour cette vente

- **Acquittera** à la SAFER les frais de 630,53 € T.T.C. liés à cette vente imputés à l'article 6226 du Budget Primitif 2018

- **Accepte** la cession pour un prix total de 6 568,00 € (six mille cinq cent soixante huit euros) de la parcelle cadastrée section 17, numéro provisoire (2)/8 d'une superficie de 41 ares et 5 centiares, dépense imputée à l'article 2111 du Budget Primitif 2018

- **Autorise** le Maire à réaliser cette cession par voie administrative

- **Autorise** Monsieur Jean-Claude MICHEL 1er Adjoint au Maire, à signer l'acte de vente sous forme administrative au nom de la commune.

POUR : 12
Martine GITZ, Sylvie GOETZ SPECHT, Frédérique GRANDJEAN, Laurent HUSSER, Caroline LITT, Jean-Michel MATTERN, Jean-Claude MICHEL, Alain RHEIN, Hubert SCHNELLER, Bertrand SITTER, Pierre VOGT, Jacques WAHL.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1 dont 1 procuration
Pierre ALEXANDRE

❖ 5. AVENANTS À LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE LA SALLE DE CLASSE À MADAME HANNA KISTLER

Le 11 juillet 2018, Madame Hanna KISTLER a demandé le renouvellement de la convention de mise à disposition de l'ancienne salle de classe.

Monsieur le Maire propose au Conseil deux avenants à la convention de mise à disposition de l'ancienne salle de classe à Madame Hanna KISTLER.

Ces avenants ont pour objet de modifier :

- **L'article 5 : CLAUSES FINANCIÈRES** de la convention de mise à disposition de l'ancienne salle de classe (délibération du 12 septembre 2017 point 8).

Cet avenant permet de fixer à 40,00 € (quarante euros) le montant mensuel des avances sur charges à compter du mois de septembre 2018 et seront réajustées à 30,00 € (trente euros) dès la prise d'effet de la mise à disposition de la salle de lecture.

- **L'article 8 : DURÉE - RENOUVELLEMENT** de la convention de mise à disposition de l'ancienne salle de classe (délibération du 12 septembre 2017 point 8).

Cet avenant permet le renouvellement de la convention aux conditions suivantes :

La convention prendra effet à compter du 1er septembre avec reconduction de mois en mois jusqu'au démarrage des travaux de restructuration de l'école. Madame Hanna KISTLER en sera avisée 15 jours avant. La salle de lecture lui sera alors mise à disposition aux même conditions financières, soit un forfait mensuel de 20,00 € (vingt euros) payable dès son entrée en jouissance.

La convention sera renouvelable par reconduction expresse. Pour cela, chaque année, il est demandé à Madame Hanna KISTLER de refaire un demande écrite pour le renouvellement qui fera l'objet d'un avenant à la présente convention.

Il est proposé le délibéré suivant :

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **Approuve** les deux avenants à la convention de mise à disposition
- **Autorise** le Maire à signer cette convention.

POUR : 12
Martine GITZ, Sylvie GOETZ SPECHT, Frédérique GRANDJEAN, Laurent HUSSER, Caroline LITT, Jean-Michel MATTERN, Jean-Claude MICHEL, Alain RHEIN, Hubert SCHNELLER, Bertrand SITTER, Pierre VOGT, Jacques WAHL.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1 dont 1 procuration
Pierre ALEXANDRE

❖ 6. BUSAGE DU MUEHLBACH

Lors d'événements pluvieux intenses comme ceux qui ont eu lieu le 10 mai 2018, le busage du Muehlbach de la rue du Muehlfeld est fréquemment bouché. Cela a pour conséquence un débordement du cours d'eau sur la rue puis dans les habitations.
En complément du cours d'eau, une partie des écoulements du carrefour provient de la rue du Muehlfeld.
De ce fait, une réunion sur place s'est déroulée le 29 juin 2018 avec différents intervenants du SDEA, Monsieur Jean-Pierre JOST – Président des Périmètres Assainissement et Grand Cycle de l'Eau de la Région de Brumath et Monsieur Alain RHEIN – Maire.

Les solutions envisagées sont les suivantes :

Limitation des embâcles dans le busage
Le SDEA installera un piège à embâcles sur le cours d'eau en amont du busage qui permettra de limiter le bouchage du busage.

Enlèvement de la canalisation d'assainissement
Mettre en place un pompage des eaux usées. Cette solution, bien que représentant des coûts d'investissement et d'exploitation élevés, est celle présentant les meilleures garanties à long terme. Les services du SDEA réaliseront un estimatif du projet afin de pouvoir le soumettre au budget pluriannuel 2019-2023 lors de la Commission Locale Assainissement.

Limitation des écoulements en amont
Mettre en place des ralentissements dynamiques du cours d'eau en amont de Mittelschaeffolsheim. Ouvrages envisagés à l'horizon 2021-2022.

Renforcement du busage
Dans le cadre du PAPI, une analyse sera effectuée sur la capacité de cet ouvrage et sur un éventuel intérêt à reprendre son dimensionnement.

Cet ouvrage est un franchissement de voirie et qu'à ce titre le financement d'un redimensionnement relève à priori du maître d'ouvrage de la voirie.

Modification de la voirie
Les aménagements précités ne permettront pas de se prémunir d'un risque d'inondation des habitations.
Afin de limiter celui-ci, le profil de la voirie du carrefour doit être repris, y compris la mise en place de bordures de trottoir afin que les écoulements du carrefour soient dirigés directement vers le cours d'eau.

La maîtrise d'ouvrage relève de la commune et/ou de la Communauté d'Agglomération de Haguenau.

Il est proposé le délibéré suivant :

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **Prend acte** des propositions émises ci-dessus et prendra attache auprès du SDEA pour tout accompagnement technique éventuel.

❖ 7. VIGIFONCIER : CONVENTION AVEC LA SAFER GRAND EST

Monsieur Jean-Claude MICHEL prend la parole.

Le logiciel Vigifoncier mis à disposition par la SAFER, nous permet de connaître les projets de ventes de biens sur notre territoire et de disposer d'indicateurs de suivi et d'analyse des dynamiques foncières locales.

Deux modules sont proposés.

Le module Veille Foncière où les informations suivantes sont accessibles :
Notifications des projets de vente, issues des déclarations d'intention d'aliéner (DIA) adressées à la SAFER par les notaires ou les administrations, les appels à candidature émis par la SAFER.

Le module Observatoire du Foncier qui permet d'accéder aux éléments d'analyses suivants :

Occupation du sol au regard des caractéristiques cadastrales, évolution des modes d'occupation du sol, évolution de l'occupation du sol et démographie, caractéristique du marché foncier agricole.

Les modalités financières d'accès à Vigifoncier sont :
Module Veille Foncière : 300,00 € H.T./annuel
Module Observatoire du Foncier : 300,00 € H.T./annuel

Forfait de mise en place : 350,00 € H.T. la première année.

La première année, la somme due est calculée sur la période allant du 1er jour du mois suivant la signature de la convention au 31 décembre de l'année considérée.

La convention est conclue pour une durée de 5 ans renouvelable par tacite reconduction.

Le Conseil décide de reporter ce point à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal.

❖ 8. RESTRUCTURATION EN MAIRIE DU BÂTIMENT DE L'ANCIENNE MAIRIE-ÉCOLE AVEC CRÉATION D'UNE PETITE SALLE POLYVALENTE : ÉTUDE GÉOTECHNIQUE

Pour cette étude, trois bureaux d'étude ont été consultés.

BUREAUX D'ÉTUDES	MISSION G2 AVP PRIX H.T.	MISSION G2 PRO Prix H.T.
FONDASOL 1 rue Evariste Galois 67201 ECKBOLSHEIM	3 800,00 €	2 200,00 €
GÉOTEC 14 rue de l'Industrie 67720 HOERDT	2 910,00 €	
GINGER CEBTP 13 rue de l'Électricité 67800 HOENHEIM	Pas de réponse	

Il est proposé le délibéré suivant :

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Décide de retenir le bureau d'études GÉOTEC 14 rue de l'Industrie 67720 HOERDT pour la mission G2 AVP pour un montant H.T. de 2 910,00 €.
- Impute la dépense en investissement, article 2313 du Budget Primitif 2018.

2018/229

POUR : 11
Sylvie GOETZ SPECHT, Frédérique GRANDJEAN, Laurent HUSSER, Caroline LITT, Jean-Michel MATTERN, Jean-Claude MICHEL, Alain RHEIN, Hubert SCHNELLER, Bertrand SITTER, Pierre VOGT, Jacques WAHL.

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 2 dont 1 procuration
Pierre ALEXANDRE, Martine GITZ

❖ 9. ATTRIBUTION DES COUVERTINES :TIRAGE AU SORT

Suite à la délibération du 9 juillet 2018, Point 6 : Vente de bien communal, la publication en vitrines et sur le site de la commune, un unique acte de candidature a été réceptionné par mail le 28 août 2018 pour le lot de 75 pièces de 1 mètre + 28 demi couvertines au prix de 200,00 €.
Le candidat est Monsieur Alain RHEIN domicilié 2 rue des Vignes 67170 OLWISHEIM.

Il est proposé le délibéré suivant :

Point reporté à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal dans l'attente de retour de consultation pour mise en place des couvertines sur les murs du cimetière.

❖ 10. DIVERS

- Projet de convention proposé par la gendarmerie pour la « Participation citoyenne »
Point reporté à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal

- Sécurisation rue Principale
Ce projet sera inscrit au Budget 2019 de la Communauté d'Agglomération de Haguenau.

- Urbanisme
Demande de permis de construire de Monsieur Ivan MERCK
Demande de permis de construire de la Mairie d'Olwisheim
Demande de division parcellaire de Monsieur Paul SCHULTZ
Demande de déclaration préalable de Monsieur Maxime ROLAND
Demande de permis de démolir de Madame Christine FENNINGER

Le Maire lève la séance à 22 heures 11.